

No. 65.

---

## FRANCE ET SUÈDE

Echange de notes entre les Gouvernements Français et Suédois portant renouvellement de la convention internationale sur le transport des marchandises par chemin de fer, signée à Berne le 14 octobre 1890, ainsi que des actes qui la complètent. Stockholm, les 22 et 25 novembre 1920.

---

## FRANCE AND SWEDEN

Exchange of notes between the French and Swedish Governments renewing the international Convention for the transport of goods by rail, signed at Berne, October 14, 1890, together with all the relevant acts. Stockholm, November 22 and 25, 1920.

No. 65. — ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LES GOUVERNEMENTS FRANÇAIS ET SUÉDOIS PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION INTERNATIONALE SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES PAR CHEMIN DE FER, SIGNÉE A BERNE LE 14 OCTOBRE 1890, AINSI QUE DES ACTES QUI LA COMPLÈTENT. STOCKHOLM LES 22 ET 25 NOVEMBRE 1920.

*Texte officiel français communiqué par le Ministre de Suède à Berne. L'enregistrement de l'Echange de Notes ci-dessus a eu lieu le 11 décembre 1920.*

LÉGATION  
DE LA  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
EN SUÈDE.

STOCKHOLM, le 22 novembre 1920.

MONSIEUR LE COMTE,

La lettre que Votre Excellence a bien voulu m'adresser le 19 de ce mois m'a fait connaître que le Gouvernement Royal suédois serait disposé à accepter, ainsi que le lui avait proposé le Gouvernement de la République, de constater par un échange de lettres le renouvellement pur et simple de la <sup>2</sup>Convention internationale

<sup>1</sup> Traduit par le Secrétariat de la Société des Nations.

<sup>2</sup> De Martens : Nouveau Recueil Général des Traités. Deuxième série : vol. XIX, page 289 ; vol. XXIV, page 562 ; vol. XXX, page 184. Troisième série : vol. III, page 920.

<sup>1</sup> TRADUCTION. — TRANSLATION.

No. 65. — EXCHANGE OF NOTES BETWEEN THE FRENCH AND THE SWEDISH GOVERNMENTS RENEWING THE INTERNATIONAL CONVENTION FOR THE TRANSPORT OF GOODS BY RAIL SIGNED AT BERNE, OCTOBER 14, 1890, TOGETHER WITH ALL THE RELEVANT ACTS. STOCKHOLM, NOVEMBER 22 AND 25, 1920.

*French official text forwarded by the Swedish Minister at Berne. The registration of the above-mentioned Exchange of Notes took place on December 11, 1920.*

LÉGATION  
DE LA  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
EN SUÈDE.

STOCKHOLM, November 22nd, 1920.

MONSIEUR LE COMTE,

The letter which you were good enough to send to me on the 19th of this month informed me that the Royal Swedish Government would be prepared as the Government of the Republic had proposed, to confirm by an exchange of letters the unconditional renewal of the <sup>2</sup>International Convention concerning the transport

<sup>1</sup> Translated by the Secretariat of the League of Nations.

<sup>2</sup> British and Foreign State Papers : vol 82, page 771, 1889-90 ; vol. 87, page 806, 1894-95 ; vol. 92, page 433, 1899-1900.

sur le transport des marchandises par chemin de fer, signée à Berne le 14 octobre 1890, ainsi que tous les actes qui la complètent.

J'ai l'honneur, pour constater l'accord entre nos deux Gouvernements, ainsi qu'il avait été convenu dans nos précédentes communications, de déclarer officiellement à Votre excellence que le Gouvernement de la République est d'accord avec le Gouvernement du Roi pour renouveler purement et simplement la Convention de Berne du 14 octobre 1890 et les actes qui la complètent. Cet accord pourra être dénoncé chaque année ; le délai de dénonciation sera fixé à trois mois ; celle-ci étant faite au plus tard le 30 septembre pour avoir son effet le 1<sup>er</sup> janvier suivant.

Veuillez agréer, Monsieur le Comte, les assurances de ma haute considération.

(Signé) DELAUDAUD.

Son Excellence

Monsieur le Comte WRANGEL,  
*Ministre des Affaires Etrangères,*  
STOCKHOLM.

Pour copie conforme :

Stockholm,  
au Ministère des Affaires Etrangères,  
le 2 décembre 1920.

*Le Secrétaire Général :*

(Signé) W. BOSTRÖM.

MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

STOCKHOLM, le 25 novembre 1920.

MONSIEUR LE MINISTRE,

En me référant à la lettre que Vous avez bien voulu adresser au Comte Wrangel, sous la date du 22 de ce mois, j'ai l'honneur, pour constater l'accord entre nos deux Gouvernements, ainsi qu'il avait été convenu dans les

of goods by rail, which was signed at Berne on October 14, 1890, together with all the relevant Acts.

In order to put on record the agreement between our two Governments, I have the honour, in accordance with the understanding reached in our previous communications, to declare officially to Your Excellency that the Government of the Republic and the Government of the King mutually agree unconditionally to renew the Berne Convention of October 14, 1890, and all the relevant Acts. This agreement may be denounced in any year ; the period of notice required shall be fixed at 3 months ; such notice shall be given not later than September 30, so that it may take effect on the following January the 1st.

I have the honour to be, etc....

(Signed) DELAUDAUD.

To His Excellency

the Count WRANGEL,  
*Minister for Foreign Affairs.*  
STOCKHOLM.

Certified true Copy :

Stockholm,  
at the Ministry for Foreign Affairs,  
December 2, 1920.

*The Secretary-General,*

(Signed) W. BOSTRÖM.

MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

STOCKHOLM, November 25, 1920.

YOUR EXCELLENCY,

With reference to the letter which you were good enough to address to Count Wrangel, under date of the 22nd of this month, and in order to put on record the agreement reached by our two Governments, in accordance with

précédentes communications, de déclarer officiellement que le Gouvernement du Roi est d'accord avec le Gouvernement de la République Française pour renouveler purement et simplement la Convention de Berne du 14 octobre 1890 et les actes qui la complètent. Cet accord pourra être dénoncé chaque année ; le délai de dénonciation sera fixé à trois mois, celle-ci étant faite au plus tard le 30 septembre pour avoir son effet le 1<sup>er</sup> janvier suivant.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

(Signé) DE GEER.

Monsieur DELAUAUD,  
*Envoyé Extraordinaire et  
Ministre Plénipotentiaire de la  
République Française,  
etc., etc., etc....*

Pour copie conforme :

Stockholm,  
au Ministère des Affaires Etrangères,  
le 2 décembre 1920.

*Le Secrétaire Général,*  
(Signé) W. BOSTRÖM.

previous communications, I have the honour officially to declare that the Government of the King and the Government of the French Republic agree to the unconditional renewal of the Berne Convention of October 14, 1890, together with all the relevant Acts. This Convention may be denounced in any year : the period of notice required shall be fixed at 3 months ; such notice shall be given not later than September 30, so that it may take effect on the following January the 1st.

I have the honour to be, etc....

(Signed) DE GEER.

To :  
Monsieur DELAUAUD,  
*Envoy Extraordinary  
and Minister Plenipotentiary  
of the French Republic.  
etc., etc., etc....*

Certified Copy :

Stockholm,  
at the Ministry for Foreign Affairs,  
December 2nd, 1920

*The Secretary-General,*  
(Signed) W. BOSTRÖM.